



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1784^e SÉANCE : 24 JUILLET 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1784)	1
Compte rendu de la séance	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);	
b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);	
c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SÉANCE

Tenue en privé à New York le mercredi 24 juillet 1974, à 21 heures.

Président : M. Javier PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1784)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
 - a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
 - b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
 - c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348).

La séance est ouverte à 23 h 40.

Compte rendu de la séance

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : A la suite de consultations avec les membres du Conseil, je crois comprendre qu'il y a un accord pour ne pas appliquer l'article 51 du règlement intérieur provisoire du Conseil et pour que le compte rendu de cette séance soit distribué dans toutes les langues de travail comme document non restreint, conformément à l'article 49. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que ma proposition est acceptée.

2. Comme il s'agit d'une séance privée, il est donc nécessaire d'appliquer les dispositions de l'article 55 du règlement intérieur provisoire et de publier par les soins du Secrétaire général un communiqué à l'issue de la séance. Le texte du projet de communiqué vient d'être distribué aux membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

- a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
- b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
- c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

4. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : J'ai eu l'occasion d'informer les membres du Conseil de la situation à Chypre au cours des consultations privées qui viennent de s'achever. Je viens de recevoir une lettre du Ministre des affaires étrangères de Turquie, M. Turan Guner, dont je vais vous donner lecture :

"Notre représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a communiqué vos inquiétudes au sujet de la situation autour de l'aéroport de Lefkose (Nicosie).

"Je suis heureux de pouvoir réaffirmer les assurances qui vous ont déjà été communiquées par mon premier ministre. Je voudrais réitérer que, sans préjudice des affirmations du Gouvernement turc quant à la légalité de la présence des Nations Unies à l'aéroport de Lefkose (Nicosie) à Chypre, le Gouvernement turc s'engage à ne pas essayer de prendre possession de l'aéroport de Lefkose (Nicosie) par la force, par la menace de la force ou par d'autres moyens de coercition.

"J'espère que cette lettre contribuera à alléger la tension compréhensible que nous avons tous ressentie aujourd'hui."

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : S'il n'y a pas de commentaires sur le texte du projet de communiqué, je considérerai qu'il est approuvé par les membres du Conseil.

Il en est ainsi décidé¹.

La séance est levée à 23 h 50.

¹ Pour le texte du communiqué, voir S/11378.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
